

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DVD 62** Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n°1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22-4 ;

Vu la délibération 2015 DVD 168 en date des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015 relative au développement des services de véhicules partagés à Paris et donnant autorisation à Madame la Maire de signer avec les sociétés BLUECARSHARING, COMMUNAUTO, IER, KEYLIB, UBEEQO et ZIPCAR les conventions d'occupation du domaine public correspondantes ;

Vu la convention signée avec COMMUNAUTO en date du 28 octobre 2015 ;

Vu la convention signée avec UBEEQO en date du 28 octobre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer les avenants n°1 aux conventions d'occupation du domaine public avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO ayant pour objet de leur réattribuer 41 stations suite au désistement des sociétés BLUECARSHARING, IER et KEYLIB ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>ème</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>ème</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>ème</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>ème</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement en date du 9 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;  
Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer les avenants n°1 aux conventions d'occupation du domaine public avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO qui ont pour objet de leur réattribuer 41 stations suite au désistement des sociétés BLUECARSHARING, IER et KEYLIB. Le texte de ces avenants est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses seront imputées au chapitre 23, article 2315, rubrique 820, mission 61000 99 070 du budget d'investissement de la Ville de Paris. Les recettes seront constatées au chapitre 70, article 70321, rubrique 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**